Réservé à l'administration

FÉDÉRATION DES ÉCOLES DE MUSIQUE DES HAUTS GARDONS

Inscription 2026 / 2027

Période scolaire

Une fiche par élève à renvoyer dès le 2e cours

□ **ADULTE** □ **ENFANT** → Âge : …… ans **F** □ **/ M** □

NOM : …… **Prénom** : ……

Adresse : ……

……

Téléphone : …… **/ Mail** : ……

Pour les mineurs :

	Représentant légal 1	Représentant légal 2
Nom & Prénom		
Téléphone		
Mail		

NB : Les ateliers collectifs ***Petit Orchestre*** font partie intégrante du cursus de l'enseignement musical des enfants inscrits aux cours particuliers. 3 rendez-vous les samedis matins de 10h à 11h30 : **12 décembre, 27 février, 24 avril**. Les séances d'Atelier Petit Orchestre ont lieu simultanément à St Michel de Dèze et St Etienne VF, selon le lieu où l'enfant prend ses cours habituellement. + d'infos sur www.fedemusique.fr / ateliers-petit-orchestre.

Cours d'Instrument(s) et/ou Atelier(s) :……

Professeur(s) ……**Inscrivez vos frais ↓**

COURS INDIVIDUELS			
Cours Instrument Enfant 13h par an + 3 séances *Petit Orchestre*	1er enfant 2e, 3e enfant de la même fratrie / ou 2e instrument	245 € 190 €	
Cours Instrument Adulte / 13h30 par an	Adulte	335 €	
Cours Instrument Adulte / 9h par an	Adulte	245 €	

COURS COLLECTIFS & ATELIERS : minimum 7 inscrits pour qu'un atelier démarre			
Atelier Jazz / 18h par an *(Ste Croix VF)*	Pour les enfants déjà inscrits à un autre cours Pour les autres	40 € 125 €	
Orchestre à cordes *(St Etienne VF)* / 26h par an **Fanfare *À tout va*** / 26h par an *(Ste Cx / St Martin de L.)*	Pour les enfants déjà inscrits à un autre cours Pour les autres	50 € 135 €	
Batucada *(Collet de Dèze)* 27h par an	Pour le 1er inscrit dans une même famille Pour toute Inscription supplémentaire dans une même famille **OU** enfant déjà inscrit à un autre cours	135 € 50 €	
Chorale / 38h par an *(Ste Croix VF / St Etienne VF / St Germain de Calberte)*	Enfants Adultes	50 € 135 €	
Harmonie Vocale *Clairénettes* / 38h par an *(St Etienne VF / Moissac VF / St Roman de Tousque)*	Adultes	135 €	
⇨ Stage de "**Prise de Son Extérieur & Studio** et **Composition Electroacoustique**"		60 €	
⇨ Cours de Violon en Duo *dans le cadre de l'Initiation Enfants* (13h/an)		190 €	
+ adhésion INDIVIDUELLE obligatoire		Enfant 30 € Adulte 40 €	

2 NOUVEAUTÉS : voir détails au dos

+ Pour chaque inscrit résidant hors Lozère — *car le Conseil Départemental Lozère et la Comm. Comm. Cévennes-Mont Lozère ne nous soutiennent qu'au prorata du nombre d'élèves domiciliés sur leur territoire d'action* — **50 €**

TOTAL À RÉGLER □**par chèque** □**par virement / Faites votre addition →** **€**

→ J'ai pris acte du règlement intérieur consultable sur le site www.fedemusique.fr ainsi que des modalités de paiement et je m'engage à les respecter.

→ En inscrivant mon enfant aux cours de musique, je prends acte qu'il lui sera demandé de participer à la fête annuelle, aux auditions et aux éventuels évènements musicaux organisés par la Fédération.

→ Je peux participer aux actions de la « *Fédé* » □

→ J'autorise la publication de photos □ oui □ non

Signature
(du responsable pour les mineurs) :

FÉDÉRATION DES ÉCOLES DE MUSIQUE DES HAUTS GARDONS

Partie à conserver par l'adhérent :
- ⇨ **Nouveautés 2026-2027**
- ⇨ **Inscriptions : mode d'emploi**
- ⇨ **Remarques**

Nouveautés 2026-2027

⇨ Atelier-Stage « **Prise de Son en Extérieur & Studio** et **Composition Electroacoustique** » :
Pendant les vacances scolaires / Ados à partir de 15 ans et Adultes / 4 participants
Sur 3 après-midis consécutifs, de 14h à 18h, soit 12 heures d'Atelier
Encadré par **Frédéric ANTHOUARD**, Compositeur & Preneur de Son, prof de guitare à la Fédé
Tarif : 60 € les 3 jours pour les élèves déjà inscrits à un cours ou atelier / ajouter adhésion pour les autres.
2 sessions programmées : - en Octobre pour secteur Vallée Longue et Calbertois
- en Février pour secteur Vallée Française
Si intéressé.e.s pour vous inscrire, contactez Frédéric assez vite au 07 85 62 51 81 car nombre de places limitées !

⇨ Cours de **Violon en Duo** dans le cadre de l'**Initiation Enfants** :
13h/an, soit 26 séances de 30 minutes / Pour les tout-jeunes débutants
Encadré par **Githa HALLEY des FONTAINES – SCHREVEL**, prof de violon et piano à la Fédé
En accord avec la professeure à partir du 2e cours selon âges et binômes possibles
Tarif : 190 € l'année + 30 € d'adhésion
Pour + d'infos, contactez Githa au 06 43 80 97 30

Inscriptions : mode d'emploi

→ **Quel que soit votre moyen de paiement, dès la 2e semaine de cours, merci de nous faire parvenir impérativement votre fiche d'inscription** remplie et signée *(page 1)* par courrier postal (Maison de la Communauté - Route de Gabriac - 48 110 Sainte-Croix-Vallée-Française) ou par mail à **fedemusique48@gmail.com** ou en la déposant directement au bureau *(boîte aux lettres sous l'escalier).*

→ **Pour payer : 1 à 3 chèques** par fiche d'inscription à l'ordre de la *Fédération des Ecoles de Musique* que vous joignez à votre fiche d'inscription,

ou virement bancaire
seulement à partir du 1er octobre !! merci !!
En précisant bien le nom de l'élève dans l'intitulé du virement et la fraction du paiement si besoin.
Ex : « Clémence DUPUIS 1 sur 3 »

LA BANQUE POSTALE
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
Établissement 20041 | Guichet 01009 | N° de compte 0641573H030 | Clé RIB 30
IBAN - Identifiant international de compte
FR63 2004 1010 0906 4157 3H03 030
BIC - Identifiant international de l'établissement
PSSTFRPPMON
DOMICILIATION :
LA BANQUE POSTALE - CENTRE FINANCIER
13900 MARSEILLE CEDEX 20
TITULAIRE DU COMPTE :
FEDERATION ECOLES DE MUSIQUE DES HAU

→ **Des aides financières à l'inscription sont possibles :**
Renseignez-vous sur **www.fedemusique.fr** :
Infos pratiques / Je m'inscris aux cours *(… faire défiler jusqu'en bas de page…)/* **Les aides financières**

→ **Contact pour tout renseignement complémentaire :**
Aude LOUBERSAC / Secrétariat administratif & Coordination
Bureau ouvert les lundis, mardis et mercredis de 9h à 17h
07 52 07 05 52 /fedemusique48@gmail.com / Maison de la Communauté - 48 110 Ste Croix Vallée Française

Remarques importantes

Rappel : après le 1er cours d'essai, une année entamée est due.

- L'intégralité de votre règlement (virements, chèques ou espèces) doit être effectuée **entre le 1er octobre 2026 et le 28 février 2027** (donc si vous faites 3 chèques, ils seront encaissés comme suit : octobre / décembre / février)
- Sauf en cas de longue maladie avec certificat médical ou déménagement imprévu, aucun cours n'est remboursé en cas d'absence de l'élève. Pensez cependant à en avertir les professeurs à l'avance.
- En cas d'absence d'un.e prof, vous serez prévenu.es à l'avance. Le cours ne vous sera remboursé que si le.la prof ne peut différer la séance.